

SÉANCE ORDINAIRE DU 08 SEPTEMBRE 2014

À cette séance ordinaire tenue le 08^e jour de septembre 2014 étaient présents, Madame la conseillère Danielle D. DuSablou, Messieurs les conseillers Michel Trottier, Robert Lépine, Louis-Philippe Douville et Denis Naud tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Madame la conseillère Stéphanie Dusablou est absente.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00 par la prière.

2014-09-08-183

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant l'item « Divers » ouvert.

ADOPTÉE

2014-09-08-184

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2014 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AOÛT 2014

a) Dispense de lecture

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie des procès-verbaux mentionnés en titre, M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire lecture.

b) Commentaires et/ou corrections

Aucun

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2014 et de la séance extraordinaire du 18 août 2014 soient acceptés tels que rédigés.

ADOPTÉE

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur le maire fait un résumé des résolutions des procès-verbaux du 11 et 18 août 2014.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions. Aucune question n'est soumise au conseil.

2014-09-08-185

RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES

Le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses et la liste des comptes.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil accepte le bordereau des comptes présenté à la séance du 8 septembre 2014 au montant de 95 303.97 \$ et autorise le paiement des factures.

LISTE DES COMPTES D'AOÛT 2014

#	Fournisseurs	Montant
1	Hydro-Québec	6 981.96 \$
2	Telus	1 348.8 \$
3	Telus Mobilité	31.66 \$
4	Xittel (internet)	91.93 \$
5	Shaw direct, coupole quilles, Loisirs	43.83 \$
6	Salaires nets des Élus, août	2 472.84 \$
7	Salaires nets des Employés, août	21 227.52 \$
8	Salaires nets des Pompiers, août, gardes, sortie 1 alarme	2 271.21 \$
9	Ministère du Revenu du Québec, remise août	9 808.08 \$
10	Receveur Général du Canada, remise août	3 799.92 \$
11	REER, cotisations août	2 083.22 \$
12	Ministre des Finances et de l'économie, permis boisson 29 et 30 août, tournoi de rues, Loisirs	168.00 \$
13	Croix Bleue, ass. groupe août: 3084.45\$, sept: 3084.45	6 168.90 \$
14	Postes Canada, timbres	100.00 \$

15	Caisse Desj. de l'Ouest de Portneuf, Maxime Lauriault, 28-07 au 2-08: 260.00\$, 3 au 9-08: 260.00\$, 10 au 16-08: 260.00, 17 au 23-08: 260.00\$	1 040.00 \$
16	Info-Page, fréquence numérique, incendie	41.05 \$
17	FQM. Inscription congrès Dominic Tessier Perry: 747.33\$, inscription formation Robert Lépine 11 sept.: 97.73	845.06 \$
18	Société Agriculture du Comté de Portneuf, sortie terrain de jeu, Loisirs	144.00 \$
19	Librairie Laliberté, volumes biblio.	190.89 \$
20	CRSBP, code à barres, biblio.	45.81 \$
21	Isabelle Gaudet, maquillage 8 août, terrain de jeu, 2 hres à 50.\$ Loisirs	100.00 \$
22	Gaétane Pellerin, remplacement ch.#3300 du 7 juin 2012	114.97 \$
23	Diane Beaulieu, programme fosse septique, Réf: Résol: 2013-12-09-255, Règl. 121-2012	4 426.42 \$
24	Claude Massicotte, Louise-Andrée Hardy, frais pose d'une clôture. Réf: Résol: 2014-08-11-177	400.00 \$
25	Canadien National, entretien signaux sans barrières, juillet	550.00 \$
26	Marie Bélisle, remb. Fact. Co-Op, genouillère et gants, Embellissement	24.52 \$
27	David Grondin, remb. Fact. La Pérade Ford, changement d'huile et filtre, camion Ford 2014	76.86 \$
28	Les équipements Lapierre, frais transport Dicom	25.77 \$
29	Jean Duchesneau, réparation garde descente handicapée à l'église	120.00 \$
30	Pharmacie St-Casimir, piles	21.37 \$
31	Postes Canada, avis d'ébullition: 102.24\$, Levée d'ébullition: 102.24\$, avis pour vandalisme: 102.37\$, éclairer septembre:117.24, Total Mun.: 424.09\$ Fête familiale fin du camp de jour, Loisirs: 102.24\$	526.33 \$
32	OMH, déficit 3ième vers.	1 100.00 \$
33	Marché Alain Thibault, Mun.: 17.58, Loisirs:168.91\$	186.49 \$
34	Librairie Laliberté, volumes biblio.	31.45 \$
35	Spectralite/Signoplus, 24 poteaux 10' + transport	756.54 \$
36	Ghislaine Grondines, bail Aq.PM	75.00 \$
37	Georges Grandbois, servitude Aq. PM	215.21 \$
38	Albert Cyr, arbitre soccer 6 joutes à 10.\$, Loisirs	60.00 \$
39	Sylvie Thibault, blé d'inde fête terrain de jeu, Loisirs	70.00 \$
40	Graymont, gravier terrain de pétanque, Loisirs	79.70 \$
41	John Meunier, câble de capteur pour compteur d'eau usine	174.02 \$

42	Service des loisirs St-Ubalde, 3 transports autobus, terrain de jeu, Loisirs	443.80 \$
43	Yamileth Rosales, remb. act. ext. hockey Diego Richard, Loisirs:	95.00 \$
44	René Bélanger, remb. act. ext. hockey Tomy Lebel, Loisirs	95.00 \$
45	Daniel Thiboutot, remb. act. ext. hockey Zachary, Loisirs	95.00 \$
46	Francis Garneau, remb. act. ext. hockey Olivier, Loisirs	95.00 \$
47	Donald Vallée, déneigement usine St-Thuribe 31 mars 2014	50.00 \$
48	Garage Conrad Audet, essence, Mun.: 560.53\$, incendie: 71.77\$, marchandises pour tournoi des rues, loisirs:184.75\$	817.05 \$
49	Distribution Robert, produits nettoyage centre par. Loisirs	41.16 \$
50	Louis Rivard, barrage castors, juin	550.00 \$
51	Entreprises Électro-Paul, Mun.: 206.32\$, Loisirs: 330.49\$	536.81 \$
52	PG Solutions, installation et configuration disques durs externes sur serveur.	689.60 \$
53	Librairie Pantoute, achat volumes	104.79 \$
54	Sports Plus, cable entretien tracteur gazon	37.83 \$
55	Les Équipements Acmat Inc. Compacteur et kit de roue, Réf: Résol: 2014-08-11-178	2 688.12 \$
56	Imprimerie Germain, impression Éclaireur septembre	500.14 \$
57	Godin Station Service, essence	351.00 \$
58	SNC Lavalin, assistance technique barrage Niagarette 2, facturation à 35%, Réf: Résol: 2013-09-09-165	603.62 \$
59	Les Entreprises A.Massicotte, réparation lumière de rue 210 Baribeau	98.05 \$
60	BFT Bowling, sablage 3 allées de quilles et autres travaux, Loisirs, Réf: Résol: 2014-07-14-158	7 956.22 \$
61	Lettrage Michel Durivage, panneau "eau potable" terrain de pétanque, Loisirs	40.24 \$
62	La Pérade Ford Inc. Stylo-retouche camion Ford 2014	13.99 \$
63	Biolab, analyses d'eau	835.60 \$
64	Richard Équipement, fournitures de bureau	143.27 \$
65	Pro-Plus, papiers main centre paroissial, Loisirs	73.62 \$
66	Les Impressions Borgia, guide des loisirs 2014-2015	697.21 \$
67	Ville de Donnacona, facturation juillet	330.00 \$
68	Trophées Danielle Enr.trophées et gravures. Loisirs	56.24 \$
69	SCAR: Mun.: 1091.07\$, Loisirs: 228.75\$, Incendie: 28.12\$	1 347.94 \$

70	134619 Canada Inc (Albert Tessier), réf: Côte St-Alban: 1636.77\$, égout: 637.50\$, barrage castors: 112.50\$, bari aqueduc Aq.PM: 300.00\$, Rivière Blanche et Boul. de la Montagne (école): 1597.50\$	4 925.83 \$
71	RM Leduc et Cie, fournitures bibliothèque	98.67 \$
72	Centre Mécanique AGH, barre lumière avec contrôle et stroboscope pour camion Ford 2014, Réf: Résol: 2014-06-09-146	1 023.28 \$
73	Martin & Lévesque Inc. Uniformes pour pompiers incendie	1 830.54 \$

TOTAL DU MOIS: 95 303.97 \$

Municipalité:	78 685.85 \$
Loisirs:	11 996.95 \$
Loisirs: Pacte Rural	0.00 \$
Incendie:	4 596.65 \$
Embellissement	24.52 \$
Politique familiale	0.00 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires à ces dépenses.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce huitième jour de septembre 2014.

René Savard,
Directeur général et secrétaire-trésorier

RAPPORT DES RESPONSABLES

Madame Danielle D. DuSablon nous informe de la reprise des activités de la CCSOP. Par ailleurs, elle nous transmet le commentaire du conférencier invité de la Société d'horticulture et d'écologie de Portneuf sur la beauté du village.

Monsieur Robert Lépine souligne l'excellent travail du Comité d'embellissement dans l'organisation de l'activité concernant la Société d'horticulture et d'écologie de Portneuf.

Monsieur Michel Trottier nous informe que l'activité organisée par les pompiers rapportera plus de 3 000\$ à l'organisme Dystrophie musculaire Canada. Par la suite, il s'enquiert des travaux de gravelage des rangs.

Monsieur Denis Naud dresse un état de la situation en ce qui regarde la conduite d'amenée d'eau du réseau AQSC. Par la suite, il s'enquiert des travaux d'émondage sur la route Jean-Toutant.

Pour sa part, monsieur Louis-Philippe Douville s'enquiert du remplacement des ponceaux et de la déformation du pavage à l'intersection des rues Place de l'Église et Tessier Est.

Enfin, Monsieur Dominic Tessier Perry nous entretient de la récente rencontre avec le député de Portneuf, M. Michel Matte. Par la suite, il résume la rencontre avec M. Sébastien Perreault du Parc naturel régional de Portneuf et des activités tenues au Trou du Diable. En terminant, il souligne les travaux en cours chez la compagnie Ginove pour les essais d'un camion laveur de bacs.

2014-09-08-186

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le bordereau de correspondance est remis à chaque membre du conseil.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le bordereau de correspondance soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2014-09-08-187

VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION MUNICIPALE POUR LE PROJET DE MODULE DE JEUX 0-5ANS

CONSIDÉRANT que le projet consiste à mettre en place une zone de jeux (parc) pour les enfants âgés entre 0 et 5 ans;

CONSIDÉRANT que ce projet est inscrit au plan d'action de la PFM-MADA de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'est engagée, par sa résolution 2012-12-10-299, à investir dans des projets inscrits audit plan d'action;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte de verser la somme de 2 500\$ pour la réalisation de ce projet;

D'IMPUTER la dépense de 2 500\$ au poste budgétaire 23-08000-725 « Équipements de loisirs ».

ADOPTÉE

2014-09-08-188

ACQUISITION DU LOT 3 928 661 DE MARJ S.E.N.C.

CONSIDÉRANT qu'une partie du parc situé près du pont du chemin de l'Île Grandbois appartient à MARJ s.e.n.c;

CONSIDÉRANT le travail effectué par les bénévoles depuis plusieurs années afin de préserver la beauté de ce parc;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de négociations les parties en sont venues à une entente;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT

QUE le Conseil municipal accepte de procéder à l'acquisition du lot 3 928 661 de MARJ s.e.n.c. au montant de sept mille dollars (7 000\$);

DE mandater la firme de notaires Ward & Associés pour préparer les documents relatifs à cette transaction;

D'AUTORISER le maire, Dominic Tessier Perry, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à signer les actes notariés;

DE FINANCER cette acquisition via le Surplus accumulé non affecté.

Monsieur le conseiller Michel Trottier enregistre sa dissidence.

ADOPTÉE

2014-09-08-189

**PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN AUX ESPACES VERTS /
PROLONGEMENT D'EMPLOI**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prolonger la période d'embauche du préposé à l'entretien aux espaces verts;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Monsieur Maxime Lauriault soit engagé à titre de préposé à l'entretien aux espaces verts du 15 septembre au 10 octobre 2014 à raison de 40 heures par semaine au taux horaire de 10.35\$/heure plus de 4% pour les vacances;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-63900-140 « Rémunération embellissement ».

ADOPTÉE

2014-09-08-190

EXPOSÉ DES CORRECTIFS / BARRAGE NIAGARETTE 2 (X0001743)

CONSIDÉRANT que le barrage Niagarette 2 (X0001743) est assujéti à la Loi sur la sécurité des barrages;

CONSIDÉRANT qu'une étude de rupture a été réalisée par M. Sylvain Gaudreau ingénieur, lequel établit le niveau de conséquence de rupture du barrage à moyen;

CONSIDÉRANT qu'un exposé des travaux correctifs et un échéancier de réalisation doivent être transmis au Centre d'expertise hydrique du Québec;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les travaux de rehaussement du barrage ou d'augmentation de la capacité d'évacuation du barrage ne seront pas réalisés d'ici la prochaine étude de sécurité étant donné que la vanne de fond fonctionnelle sera ouverte progressivement en période de crue selon l'intensité des apports (revanche d'au moins 27 cm);

QUE les dix prochaines années seront consacrées à la documentation de l'hydrologie au site par la prise quotidienne et/ou horaires de niveaux d'eau;

D'INSTALLER un équipement de lecture autonome du niveau de l'eau en aval du barrage d'ici le 31 décembre 2014;

QUE la municipalité s'engage à recueillir les lectures horaires hebdomadairement et à colliger celles-ci pour un suivi du comportement hydraulique du barrage, le tout selon les plans et devis qui seront préparés par la firme SNC-Lavalin;

QUE la municipalité s'engage à effectuer les activités de surveillance minimales et à maintenir à jour un registre, tel que requis par la réglementation;

QUE la municipalité confirme qu'aucune mesure temporaire n'est requise pour assurer la sécurité du barrage d'ici la prochaine étude de sécurité;

ADOPTÉE

2014-09-08-191

FACTURES DE MCI INC./ REMPLACEMENT DU PONCEAU SUR LE CHEMIN DE L'ÎLE GRANDBOIS

CONSIDÉRANT que la municipalité a octroyé trois mandats de gré à gré à la firme MCI inc. dans le cadre de ce projet (résolutions 2013-06-10-109 (plans et devis), 2013-11-11-213 (analyse des soumissions) et 2013-12-09-241 (surveillance de chantier));

CONSIDÉRANT que l'ensemble de ces contrats ont été octroyés sur une base forfaitaire;

CONSIDÉRANT que la facturation reçue de la part de la firme MCI inc. confirme cette caractéristique contractuelle;

CONSIDÉRANT que la firme MCI inc. alloue un crédit de 2 418\$ (avant taxes) pour pallier aux travaux de reprofilage rendus nécessaires en regard des plans émis.

CONSIDÉRANT qu'il reste une somme de 21 000\$ (plus taxes) à payer à MCI inc. sur laquelle devra s'appliquer le crédit de 2 418\$;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité accepte de payer la somme de 18 582\$ (plus taxes) à la firme MCI inc. en guise de compensation complète et finale dans ce dossier.

D'IMPUTER cette dépense à la programmation de la Taxe sur l'essence et contribution du Québec.

ADOPTÉE

2014-09-08-192

**CONTRAT DE SERVICES AVEC PREMIER TECH AQUA
(RÈGLEMENT 127-2013)**

CONSIDÉRANT les dispositions contenues dans le Règlement numéro 127-2013 fixant les modalités de la prise en charge par la municipalité de Saint-Casimir de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée;

CONSIDÉRANT qu'un contrat de services doit être signé en ce sens;

CONSIDÉRANT que la firme Premier Tech Aqua s'engage à se conformer aux exigences prescrites dans le Règlement 127-2013;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Saint-Casimir accepte de signer un contrat de services avec la firme Premier Tech Aqua Ltée de Rivière-du-Loup selon les modalités contenues dans le contrat de services préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

D'AUTORISER le maire, M. Dominic Tessier Perry et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à signer les documents relatifs à ce contrat de services.

ADOPTÉE

2014-09-08-193

SERVITUDE DE PASSAGE POUR L'ENTRÉE DE COURS DU 180 RUE SAUVAGEAU / LOT 3 928 724

CONSIDÉRANT qu'une partie de l'entrée de cours de cette propriété empiète sur un lot appartenant à la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de permettre un droit de passage par l'enregistrement d'une servitude à cet effet;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité accepte l'établissement d'une servitude de passage pour l'entrée de cours du 180 rue Sauvageau (lot 3 928 724);

D'AUTORISER le maire, M. Dominic Tessier Perry et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à signer les documents relatifs à cette servitude.

ADOPTÉE

2014-09-08-194

PROTOCOLE D'ENTENTE ENCADRANT L'ENTRAIDE EN CAS D'INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT qu'un projet de Protocole d'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie sur le territoire de la MRC de Portneuf (version du 9 avril 2014) a été soumis au Conseil municipal pour analyse;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal s'est engagé, par sa résolution 2014-06-09-147, à donner ses commentaires à la MRC de Portneuf lors de sa séance du mois de septembre 2014;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal de Saint-Casimir accepte de signer ledit protocole en autant que les modifications suivantes lui soient apportées;

- a) Article 3 : (premier paragraphe / 1^{ière} ligne) ajouter après le mot « convention » les mots « à moins d'un commun accord des officiers responsables »;
- b) Article 3 : (premier paragraphe / 3^e ligne) ajouter après le mot « incendie » les mots « ou tout autre événement »;
- c) Article 6 : (premier paragraphe / 2e ligne) ajouter après le mot « incendie » les mots « ou tout autre événement ».

D'AUTORISER le maire, monsieur Dominic Tessier Perry et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur René Savard, à signer le Protocole d'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie sur le territoire de la MRC de Portneuf (version du 9 avril 2014) uniquement lorsque celui-ci aura été amendé tel que libellé dans cette résolution.

D'ACHEMINER une copie de cette résolution à la MRC de Portneuf ainsi qu'au directeur du service de sécurité incendie, M. Patrick Auger.

ADOPTÉE

2014-09-08-195

RENOUVELLEMENT DES DROITS DE PASSAGE / CLUB DE MOTONEIGE ALTON INC.

CONSIDÉRANT que les motoneigistes doivent emprunter certaines rues et terrains de la municipalité afin d'avoir accès au pont en face de l'Église;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de St-Casimir autorise le Club motoneige Alton à emprunter les rues Baribeau, des Moissons et Place de l'Église ainsi que la partie la plus à l'est possible du lot situé derrière la rue Baribeau pour le passage des motoneiges.

ADOPTÉE

2014-09-08-196

AUTORISATION POUR PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION / VIDANGE DU BASSIN # 1 ASSAINISSEMENT DES EAUX

CONSIDÉRANT que la municipalité doit faire vidanger le bassin # 1 du système d'assainissement des eaux;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à demander un prix à la tonne métrique anhydre aux entreprises identifiées lors de la séance de travail du 2 septembre dernier.

ADOPTÉE

2014-09-08-197

AUTORISATION POUR PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION / PAVAGE RANG DE LA RIVIÈRE NOIRE

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite réaliser des travaux de pavage dans le rang de la Rivière Noire;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à demander un prix à la tonne métrique aux entreprises identifiées lors de la séance de travail du 2 septembre dernier.

ADOPTÉE

2014-09-08-198

AUTORISATION POUR PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION / ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite procéder au renouvellement de l'assurance collective des employés municipaux pour le début du mois de mars 2015;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à demander une soumission aux entreprises identifiées lors de la séance de travail du 2 septembre dernier.

ADOPTÉE

2014-09-08-199

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / ACHAT DE PANNEAUX POUR LES ENTRÉES DU VILLAGE

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont favorables à l'achat de quatre panneaux « Au revoir et à bientôt » lesquels seront situés aux limites municipales;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal attribue un contrat de gré à gré à la compagnie « Sign-O-Plus » de Trois-Rivières pour l'achat de quatre (4) panneaux au

montant de 450.00\$ chacun plus taxes et ce, tel que spécifié dans la soumission 3390 du 3 septembre 2014.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23 07000 725 « Panneaux de signalisation ».

DE financer ce projet via le Surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

2014-09-08-200

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / NETTOYAGE DE FOSSÉ CHEMIN DE L'ÎLE GRANDBOIS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont favorables au nettoyage du fossé nord situé à l'intersection de la route Jean-Toutant et du chemin de l'Île Grandbois sur une distance de 600 pieds;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal attribue un contrat de gré à gré à la Ferme du Rapide Sud de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour un montant de 1 320\$ plus taxes (8 heures à 165\$/h) pour le nettoyage de cette section de fossé;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 32000 521 « Entretien des chemins et des trottoirs ».

ADOPTÉE

2014-09-08-201

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / NETTOYAGE DE LA SALLE DE QUILLES ET DU LOCAL DE L'ÂGE D'OR

CONSIDÉRANT qu'à la suite du sablage des allées de quille, les membres du conseil sont favorables au nettoyage de ces endroits par une firme spécialisée;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal attribue un contrat de gré à gré à l'entreprise JDHM de Saint-Marc-des-Carières au montant de 1 312.00\$ plus taxes

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 70120 522 « Entretien et réparations bâtiment ».

ADOPTÉE

2014-09-08-202

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / LIGNAGE DES RUES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont favorables à procéder au lignage des rues de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal attribue un contrat de gré à gré à l'entreprise Marquage et Traçage du Québec de Saint-Germain-de-Grantham au montant de 2 897.75\$ plus taxes tel que décrit dans la soumission 760 du 2 septembre dernier.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 32000 521 « Entretien des chemins et des trottoirs».

ADOPTÉE

2014-09-08-203

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / PAVAGE RANG DE LA RIVIÈRE BLANCHE OUEST (RÉPARATION DU PONCEAU)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont d'avis à procéder au pavage de la section situé au-dessus du ponceau qui a été remplacé récemment;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal attribue un contrat de gré à gré à l'entreprise Asphalte Saint-Ubalde inc. au montant de 2 580.00\$ plus taxes tel que décrit dans la soumission du 2 septembre dernier.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 32000 521 « Entretien des chemins et des trottoirs».

ADOPTÉE

DIVERS

2014-09-08-204

A) CAHIER HABITATION / COURRIER DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont favorables à l'achat d'une publicité dans la prochaine édition du cahier habitation du Courrier de Portneuf;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACHETER une publicité au coût de 573.92\$ plus taxes dans le cahier habitation du Courrier de Portneuf.

DE financer cette publicité via le Surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

B) COMMENTAIRE DE MONSIEUR LOUIS-PHILIPPE DOUVILLE

Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville résume les événements entourant sa déclaration, lors de la séance du 12 mai dernier, relativement au travail effectué par l'inspecteur municipal, M. Michel Ross. Il indique qu'à la suite de ses propos, il a reçu une mise en demeure de monsieur Ross. Il déclare aux personnes présentes que ses propos n'étaient pas des menteries. Il nous informe qu'il a discuté avec monsieur Ross à la suite de la réception de la mise en demeure. Monsieur Douville aurait aimé une rencontre et non une conversation téléphonique afin d'exprimer à monsieur Ross les améliorations qu'il souhaitait apporter à ce sujet. Par la suite, monsieur Douville suggère que la municipalité envoie une carte de prompt rétablissement à monsieur Ross. Le maire l'informe que cela a été fait. En terminant, monsieur Douville nous indique qu'il voulait faire cette mise au point afin de clore la situation.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Est-ce que la municipalité dédommagera les citoyens pour les bris causés par le vandalisme? Monsieur le maire prend la question en note et reviendra avec une réponse à la prochaine séance du conseil.

Est-ce que le contrat de lignage des rues inclut la section devant le bureau de poste? Monsieur le maire répond par l'affirmative.

Est-ce que les branches au coin du pont de l'église seront coupées bientôt? Monsieur le maire informe l'assemblée qu'une rencontre doit avoir lieu prochainement avec le propriétaire sur cette question.

Quels sont les développements en regard du terrain situé près du dépôt à neige? Monsieur le maire indique que le dossier est toujours à l'étude.

Est-il prévu de procéder au nettoyage à l'embouchure de la rivière Niagarette? Monsieur le maire prendra l'information et reviendra avec la réponse à une séance ultérieure?

Serait-il pensable de permettre une coupe de dégagement de la bande riveraine le long de la rivière Sainte-Anne? Monsieur le maire préfère attendre les nouveaux règlements d'urbanisme avant de se prononcer.

Quelle sera l'emplacement du local des jeunes? Monsieur le maire répond que celui-ci sera situé dans l'ancien local du Handy Andy.

2014-09-08-205

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville à 21h25.

René Savard,
Directeur général et
Secrétaire-Trésorier

Dominic Perry Tessier
Maire